



**FERNEY
VOLTAIRE**

Conseil d'Administration du CCAS

Compte-rendu de la séance du

24 novembre 2025

Présents :

M. RAPHOZ, Président

M. ALLIOD, Vice-Président

M. PHILIPPS, M. LANDREAU, Mme HARS, Conseillers Municipaux.

Mme LAGONDET-CHARRUE, M. KIENTZLER, M. TRAN DINH, Mme METRAS, Membres extérieurs.

Excusés :

M. BABALEY

Mme SEILER (pouvoir donné à Mme LAGONDET-CHARRUE)

Absents :

Mme BOUDJELIDA

Mme GENTON

Mme CARR-SADI

Mr KASTLER

Invités :

Jean-Marc BAUDIN, Directeur générale des services

Vanessa SAINSON, Directrice des services de proximités

Catherine TALBOT, Directrice des finances

Tanya RALAIHITA, Chargée de subventions

Emna URBAIN, Animatrice socio-culturelle

Pierre PORTALIER, Directeur de l'EVS

Emily MATHIAS, Gestionnaire référente au CCAS

ORDRE DU JOUR MODIFIE

- Adoption du compte rendu du conseil d'administration du 13 octobre 2025
- Délibération n°80 Projet de DM2 2025 CCAS
- Délibération n°81 Projet de DM2 2025 Résidence Autonomie
- Motion de Monsieur KASTLER concernant la contestation relative aux attributions de logements d'urgence
- Compte rendu de la dernière commission permanente
- Informations diverses



Monsieur Christian ALLIOD ouvre la séance.

1. **Adoption du compte rendu du conseil d'administration du 21 juillet 2025**

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1 (M.LANDREAU)

2. **Délibération n°80 Projet de DM2 2025 CCAS**

Présentation par Madame Catherine TALBOT et Madame Tania RALAIHITA.

Le CCAS étant réuni de manière régulière,

Le Conseil d'Administration du CCAS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-23,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.123-6, et L.123-10 à L.123-12,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au 1^{er} janvier 2025,

Vu la délibération n°21-2025 du 7 avril 2025 relative à l'adoption du Budget Primitif 2025,

Vu la délibération n°69-2025 relative à l'adoption de la Décision Modificative n°1,

Considérant l'équilibre de la Décision Modificative n°2, décliné comme suit :

<i>En euros</i>	Recettes	Dépenses
Investissement		
Fonctionnement	31 202,52	31 202,52

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** la Décision Modificative n°2 comme indiqué ci-dessus ;
- **PRÉCISE** que la Décision Modificative n°2 a été établie et votée par nature ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du CCAS ou son représentant dûment désigné à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1 (M. LANDREAU)

3. **Délibération n°81 Projet de DM2 2025 Résidence Autonomie**

Présentation par Madame Catherine TALBOT.

Le CCAS étant réuni de manière régulière,



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 et suivants et R.2342-1,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.13-6, L.123-10 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux au 1^{er} janvier 2025,

Vu la délibération 20-2025 du 7 avril 2025 portant adoption de l'état prévisionnel de dépenses et de recettes 2025 de la résidence autonomie,

Vu la délibération 70-2025 du 21 juillet 2025 portant adoption de la décision modificative n°1,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** la décision modificative n°2 arrêtée comme suit :

COMPTE DE RÉSULTAT PRÉVISIONNEL 2025

	CHARGES		PRODUITS		
	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025	EPRD modifié	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025	EPRD modifié	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	90 639,02€	90 639,02€	228 020,00€	228 020,00€	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	130 328,86€	130 886,91 €	91 898,86€	81 025,91 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	118 125,00€	114 129,00€	0,00€	7 435,00€	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	339 092,88€	335 654,93€	319 918,86€	316 480,91 €	TOTAL DES PRODUITS
Déficit antérieur du CRP reporté (002)	0,00€	0,00€	19 174,02€	19 174,02 €	Excédent antérieur du CRP reporté (002)
Amortissements comptables excédentaires différés (005)	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	Amortissements comptables excédentaires différés (005)
TOTAL GENERAL	339 092,88€	335 654,93€	339 092,88€	335 654,93 €	TOTAL GENERAL

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE - EXERCICE 2025

	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (1)	EPRD modifié	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (1)	EPRD modifié	
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (EXCEDENT) (2)	0,00 €	0,00 €	19 174,02 €	19 174,02 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (DEFICIT) (2)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	17 000,00 €	13 004,00 €	0,00 €	7 435,00 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat



FERNEY VOLTAIRE

Reports en fonds dédiés (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions
			0,00 €	0,00 €	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)
SOUS-TOTAL 1	17 000,00 €	13 004,00 €	19 174,02 €	26 609,02 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	0,00 €	0,00 €	2 174,02 €	13 605,02 €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (TFP) - EXERCICE 2025

	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (1)	EPRD modifié	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (1)	EPRD modifié	
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	2 174,02 €	13 605,02 €	0,00 €	0,00 €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Remboursement des dettes financières	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (3)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 353,65 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106) et subventions d'investissement
Autres emplois	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	2 174,02 €	23 605,02 €	0,00 €	17 353,65 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0,00 €	0,00 €	2 174,02 €	6 251,37 €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	2 174,02 €	23 605,02 €	2 174,02 €	23 605,02 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

- **AUTORISE** Monsieur le Président du CCAS ou son représentant dûment désigné à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1 (M. LANDREAU)

4. **Motion de Monsieur KASTLER concernant la contestation relative aux attributions de logements d'urgence**

M. KIENZLER rappelle que le CCAS ne détient pas de logement d'urgence. Il faut voir directement avec l'Accueil gessien et appeler le 115.

M. ALLIOD fait lecture de la motion de contestation. Il explique que l'opposition a soumis une demande au Conseil d'administration pour que cette motion soit débattue.

M. RAPHOZ Explique que les logements de la ville ne sont pas des logements sociaux ni des logements d'urgence. Ils sont réservés aux agents de la ville et aux enseignants de la commune



FERNEY VOLTAIRE

en attendant l'attribution d'un logement social. L'attribution se fait par la décision du maire qui est informé par la DRH et les autres services, des agents et enseignants en difficulté. Les demandes peuvent donc transiter par le CCAS mais il n'est pas directement impliqué dans la décision d'attribution. Le service juridique gère tous les baux communaux.

M. LANDREAU souhaite qu'un dossier soit ouvert qui explique clairement la procédure d'attribution.

M. RAPHOZ confirme que la liste des logements est disponible au conseil municipal.

M. KINTZLER indique que la motion de Monsieur KASTLER est hors-sujet pour cette réunion car le CCAS n'est pas concerné par l'attribution des logements communaux.

M. ALLIOD rappelle que la demande n'a pas d'objet car la mairie ne dispose pas d'un parc de logements d'urgence et que cette compétence relève des associations.

Vote pour la Motion :

M. LANDREAU

Abstentions :

Mme LAGONDET-CHARRUE

Votes contre la motion :

M. RAPHOZ

M. ALLIOD

M. PHILIPPS

Mme HARS

Mme SEILER

Mme METRAS

M. TRAN DINH

M. KIENTZLER

5. Comptes rendus des dernières commissions permanentes

Madame *Emily MATHIAS* fait un point sur la commission qui s'est tenue au mois d'octobre. Une aide financière a été accordée pour un montant de 252,09 euros.

6. Informations diverses

Présentation par Monsieur *Pierre PORTALIER* des actions de l'EVS. Les travaux de l'espace jeune se terminent bientôt. La fresque sera achevée aujourd'hui. L'inauguration des nouveaux locaux aura lieu le 18 décembre.

Le Noël solidaire approche, une collecte de jouets a été organisée avec le CMJ au magasin Leclerc pour l'événement du 17 décembre. Ils ont récolté 93 jouets neufs que le Père Noël pourra distribuer aux enfants présents.

Cette année 120 enfants ont été invités au Noël solidaire. En 2024, 150 enfants avaient été conviés et 35 étaient présents. Leclerc fournira le goûter.

Comme les années précédentes l'EVS fera appel à la CAF pour ses projets de parentalité pour l'année 2026. L'année dernière le soutien de la CAF avait été de 1 300 euros.



FERNEY VOLTAIRE

M. KIENZLER demande si le CCAS peut émettre des reçus fiscaux. M. PHILLIPS confirme que oui.

Madame Emna URBAIN fait un point sur la Résidence Autonomie. Une résidente est actuellement à l'hôpital, elle ne paiera pas son loyer lors de son séjour car elle est toujours sur l'ancien contrat de la résidence. Les ateliers se passent bien, elle espère que le département va reconduire les subventions de l'année précédente.

Il faudrait changer le digicode de la porte d'entrée de l'immeuble car trop de personnes le connaissent et il est commun aux autres immeubles du quartier.

M. RAPHOZ annonce l'arrivée de Luna dans la famille de Madame Adeline BERNARD, Directrice des services de proximité.

Mme HARS s'est rendue au goûter des centenaires à l'EHPAD de Tougin pour offrir un bouquet de fleurs à Mme CAILLEZ (104 ans).

Il est rappelé que c'est le dernier jour pour répondre à l'invitation du Noël pour les séniors. Le repas aura lieu le 14 décembre et le goûter aura lieu le 11 décembre.

Monsieur Christian ALLIOD clôt la séance.

Il n'y aura pas de CA au mois de décembre. M. ALLIOD souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tout le monde.